

# ECHOS LOGIQUES

N°12 · 2024

BULLETIN D'INFORMATIONS DU SICTOM VELAY PILAT



SICTOM  
VELAY PILAT

# ÉDITO

## DU PRÉSIDENT

L'inflation impacte de manière aiguë la collecte et le traitement des déchets car l'énergie demeure une composante majeure dans nos coûts d'exploitation, que ce soit au niveau du carburant pour assurer la collecte ou de l'électricité et du gaz pour le traitement et le recyclage des déchets.

Nous devons agir sur les leviers que nous maîtrisons dans nos dépenses pour ne pas voir exploser les coûts et par rebond votre contribution financière par le biais de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) dont vous vous acquittez.

• L'optimisation de la collecte passe par des tournées plus efficaces, une fréquence de passage moins contrainte et une masse salariale plus limitée. **Le déploiement des colonnes d'apport volontaire se poursuivra jusqu'en 2025 remplaçant ainsi les traditionnels bacs.**

La capacité de stockage sera accrue, le travail sera moins pénible donc moins exposé aux coûteux accidents de travail.

La consommation de carburant sera fortement réduite du fait de la révision des fréquences de passages et la diminution des arrêts et redémarrages successifs des véhicules, alourdissant fortement les consommations.

Nous sommes bien conscients que ce nouveau mode de collecte change vos habitudes. Cependant, les points d'installation décidés en concertation avec les communes seront situés sur des axes que vous ou vos proches empruntez quotidiennement.



La mise en place de ce nouveau dispositif génère beaucoup d'autres avantages comme la fin des bacs qui se déversent et qui débordent, une meilleure esthétique, une meilleure performance de tri...

• Un second levier qui concourt à maîtriser nos coûts réside dans notre capacité **à traiter nos déchets à une échelle de 200 000 habitants au lieu de 38 000 habitants** que compte le SICTOM Velay Pilat, d'où la création du SYMPTTOM élargi (SYndicat Mixte pour le Tri et le Traitement des Ordures Ménagères) qui regroupe désormais 5 entités dont le SICTOM Velay Pilat. Les investissements à réaliser sur les sites d'enfouissement en exploitation ou fermés, mais à entretenir, se voient ainsi sécurisés et mutualisés. En outre, notre force de frappe est plus importante lors de la consultation d'entreprises pour réaliser certaines prestations.

• Enfin, le levier le plus intéressant dans la compression des coûts demeure **la réduction du tonnage de vos ordures ménagères**. Le SICTOM Velay Pilat a lancé un grand **plan de compostage individuel et collectif**. Notre poubelle est aujourd'hui composée de 30% de matières fermentescibles, biodégradables qui auraient la possibilité de retourner naturellement à

la terre, soit 2000 Tonnes à l'échelle du SICTOM qui pourraient être facilement détournées de la collecte et du coûteux traitement des ordures ménagères, soit une économie potentielle évaluée à 360 000 € par an. Les premiers résultats de votre engagement sont déjà visibles car notre production d'ordures ménagères a baissé de 600T en 2023.

Sur cet aspect, **seules votre bonne volonté et votre action quotidienne, de tri, de compostage, de lutte contre le gaspillage, freineront la hausse des coûts tout en agissant en faveur de l'environnement.**

Notre principal objectif est d'assurer le service au meilleur coût mais avec toujours la même détermination : réduire au maximum notre empreinte carbone dans notre exploitation. Les orientations détaillées ci-dessus sont de nature à fortement s'inscrire dans **une transition écologique indispensable, vitale et surtout atteignable avec certes quelques efforts mais surtout avec du bon sens.**

Dans le même état d'esprit, votre syndicat souhaite développer en déchèterie des **espaces pour le réemploi des objets** qui peuvent facilement retrouver une seconde vie. Votre syndicat s'est d'ores et déjà engagé avec deux recycleries sur le territoire, lesquelles collecteront, répareront et vendront ces objets sans but lucratif.

Vous pouvez le constater, vos élus ne choisissent pas le chemin de la facilité ou du confort ni celui du tranquille statu quo. Nous agissons quotidiennement pour assurer un service dont le coût reste acceptable.

**Adoptons les bons gestes : RÉDUIRE, TRIER, VALORISER !**

Frédéric GIRODET  
Président du SICTOM Velay Pilat

# TERRITOIRE VELAY PILAT

Le SICTOM Velay Pilat regroupe **24 communes** sur la Loire et la Haute-Loire, réparties sur 3 communautés de communes.

**Communauté de communes Loire Semène (43)**

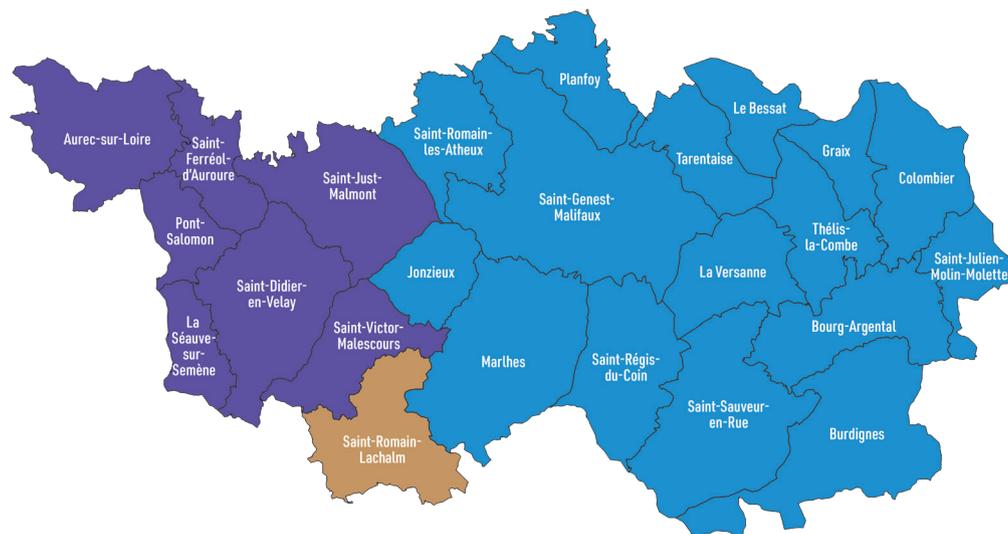


**Communauté de communes des Monts du Pilat (42)**



**Haut Pays du Velay Communauté (43)**

**HAUT PAYS  
DU VELAY**  
*communauté*



## LE SICTOM EXERCE 3 COMPÉTENCES

- > **La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)**
- > **La collecte sélective** des déchets ménagers valorisables : tous les emballages, tous les papiers et le verre
- > **La gestion de 4 déchèteries ainsi que le traitement des déchets issus de la collecte en déchèterie.**

## COMMENT EST ORGANISÉ LE SICTOM ?

- 1 Président
- 4 Vice-Présidents

Le **Bureau du SICTOM** est composé du Président, des 4 Vice-Présidents et de 6 délégués.

Le comité syndical a délégué au bureau des décisions importantes. Le bureau participe au fonctionnement quotidien du syndicat.

Le **Comité Syndical** est composé de 48 délégués titulaires et 48 délégués suppléants élus par les communautés de communes.

Les délégués sont les interlocuteurs de proximité dans les communes pour toutes questions relatives à la gestion des déchets : collecte des ordures ménagères, consignes de tri, déchèteries.

Le comité syndical se réunit environ 5 fois par an.

## ORGANISATION DES SERVICES

### > 1 DIRECTRICE

- **ADMINISTRATIF**
- > 1 Gestionnaire RH et finances
- > 1 Chargée de communication
- > 1 Assistante administrative

### • COLLECTE

- > 1 responsable de collecte
- > 18 agents de collecte
- > 2 agents chargés de l'enlèvement des bennes en déchèteries

### • EXPLOITATION

- > 1 Responsable d'exploitation
- > 1 agent d'accueil à l'ISDND de Saint-Just Malmont
- > 4 gardiens de déchèteries

# Chiffres clés du service collecte des déchets

## LES QUANTITÉS COLLECTÉES EN 2023 EN PORTE À PORTE ET POINTS DE REGROUPEMENT :

Ordures Ménagères résiduelles (OMR) : **6551 Tonnes**, soit une **baisse de 9%** par rapport à 2022.  
**173 kg/hab.** (moyenne nationale : **248 kg/hab.**)

La quantité de tonnages d'OMr collectée devrait continuer à diminuer en 2024 avec l'extension des consignes de tri et le

compostage, beaucoup moins de déchets seront jetés dans les ordures ménagères résiduelles (bacs verts).

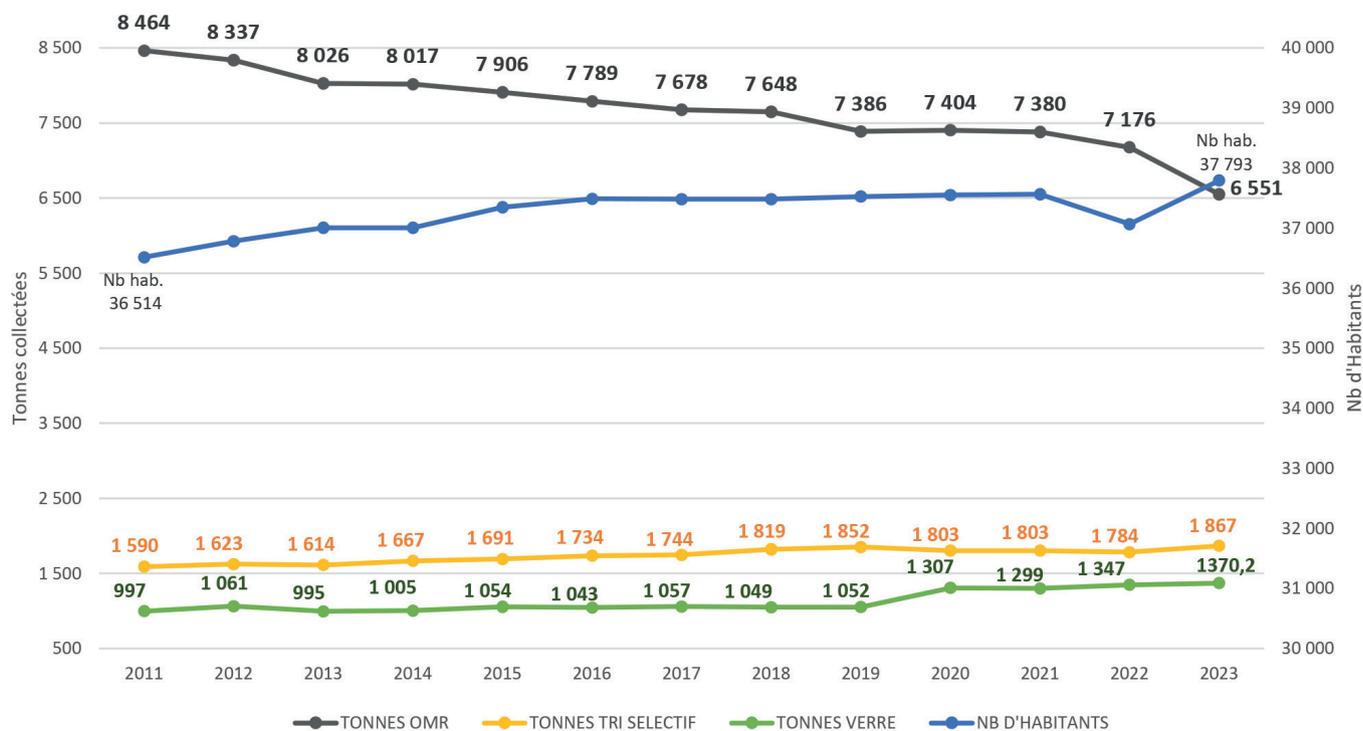
**Tri sélectif hors verre : 1867 Tonnes**

**Verre : 1265 Tonnes**

**Tri sélectif + verre :**

**83 kg/hab. (moyenne nationale : 82 kg/hab.)**

## ÉVOLUTION DES TONNAGES DE COLLECTE D'ORDURES MÉNAGÈRES, DE TRI SÉLECTIF ET DE VERRE



## LE COÛT DU SERVICE

Le coût résiduel du service public des déchets est de **96€ TTC/hab. en 2022** contre 89€ TTC/hab en 2021 et 74€ TTC en 2020. Bien que ce coût ait fortement augmenté, il reste inférieur à celui des collectivités de même typologie en Auvergne-Rhône-Alpes, coût médian de 114€/hab.

### LES AUGMENTATIONS SIGNIFICATIVES :

- **Augmentation du prix du carburant** (+84%)
- **Augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes** (+ 38%)
- **Augmentation de la collecte et du traitement des déchets** (+20%)
- **Augmentation des charges de structure** : assurances (+28%), énergie (+45%), réparation du matériel roulant (+98%), personnel (hausse du point d'indice, déroulement régulier des carrières, prime inflation...) +8%

Les habitants du SICTOM s'acquittent d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) afin de financer le service des déchets. Pour maîtriser le taux de TEOM et les dépenses du syndicat, il est nécessaire d'intensifier nos efforts de tri et de réduire la quantité de déchets jetés dans les poubelles d'ordures ménagères.

### CONCERNANT LES INVESTISSEMENTS :

- **Prix des camions en augmentation** (+ 14%)
- **Contraintes environnementales avec la mise aux normes de l'ISDND de Saint-Just-Malmont** conformément aux demandes faites par les services de l'État de l'ordre de 750 000 €.



**Seule la diminution individuelle de notre production de déchets résiduels pourra endiguer la hausse**



**Il est grand temps de s'engager dans les solutions permettant la réduction des déchets à la source, telles que le compostage de nos bio déchets, le tri de nos emballages et la lutte contre le gaspillage.**





# ZOOM SUR

## Le déploiement des colonnes en remplacement des bacs

La collecte de déchets en Points d'Apport Volontaire a pour objectif de rendre le service plus efficace et plus rationnel.

À compter de 2024, le SICTOM Velay Pilat fait évoluer son fonctionnement avec :

- ✓ L'installation de colonnes aériennes et semi-enterrées sur le territoire.
- ✓ La suppression progressive des bacs collectifs et individuels.



## 1 colonne (Ordures Ménagères ou Tri Sélectif) = 7 poubelles collectives



### LES AVANTAGES DE L'INSTALLATION DE CES NOUVELLES COLONNES :

- **Meilleure performance de tri** avec un geste de tri facilité par le regroupement des colonnes en points d'apport volontaire.
- **Meilleure intégration paysagère** avec des colonnes plus esthétiques que des bacs et une implantation stable permettant d'éviter les envols ou des déplacements de conteneurs.
- **Maîtrise des dépenses et moins d'impact carbone** : maîtrise de la masse salariale, moins de consommation de carburant, moins de rotations de camions.
- **Amélioration de la qualité de travail des agents** avec moins de pénibilité.
- **Limitation des déchets déposés** car moins de déchets volumineux seront retrouvés dans les colonnes équipées d'une trappe de dépôt.
- **Augmentation de la capacité de stockage.**

Le SICTOM et les communes informent les habitants concernés par secteur lors de l'installation des nouveaux équipements et de la suppression des bacs.



**Ces investissements permettront de faire des économies de fonctionnement** et, surtout, ils devraient permettre de **générer une diminution des ordures ménagères et une augmentation du geste de tri des matières recyclables.**

Depuis quelques années, on constate une hausse des coûts globaux de traitement des déchets terriblement impactant pour les services gestionnaires des déchets et, par rebond, pour le portefeuille des citoyens.

Le seul moyen à moyen et long terme pour maîtriser les coûts du service déchets et par conséquent la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est que chacun fasse un effort pour diminuer ses ordures ménagères en triant.

## TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS SE TRIENT !

En plus des papiers, des petits cartons pliés, des emballages et briques en carton, des emballages en métal et des flacons et bouteilles en plastiques, tous les emballages en plastique tels que les pots de yaourts ou de crème, les barquettes, etc...

### peuvent être triés !

Cette nouvelle consigne s'applique à tous les contenants de tri sélectif (bacs jaunes et colonnes hors verre).

### Qu'est-ce qui a changé pour les usagers ?

Cette consigne vise à simplifier le geste de tri en déposant **100% des emballages et papiers** dans les contenants de tri sélectif.



## Les bons gestes à adopter pour mes emballages



Je ne les lave pas



Je les vide de leur contenu



Je les dépose séparés les uns des autres



Je les dépose en vrac et sans sac



**25 % des déchets collectés sont non-conformes** au cahier des charges du centre de tri et sont donc réorientés vers un centre d'enfouissement. Le transport et manipulations supplémentaires engendrent un surcoût de l'ordre de **115 000 €** par an qui pourrait être évité.

### RAPPEL

· Les **objets en plastiques** (brosses à dents, à cheveux) et les **produits d'hygiène** (mouchoirs, lingettes, couches) sont à **jeter dans la poubelle verte des ordures ménagères**.

· Les **gros cartons**, les **miroirs**, les **vitres cassées**, les **jouets** sont à amener en **déchèterie**.

Vous pouvez vous reporter aux nouvelles consignes qui apparaissent désormais sur les bacs jaunes et les colonnes de tri sélectif.

### EN CAS DE DOUTES

ADEME « Que faire de mes déchets ? »



CITEO le guide du tri



# Les gestes efficaces pour réduire ses déchets

- Ⓣ Donner, vendre ou réparer
- Ⓣ Recycler et transformer ses objets
- Ⓣ Privilégier le vrac et le local
- Ⓣ Privilégier les contenants lavables et réutilisables
- Ⓣ Éviter les produits suremballés

- Ⓣ Éviter le gaspillage alimentaire  
150 kg d'aliments par an et par personne sont jetés à la poubelle soit **30% du poids de nos poubelles**, alors on pense autrement en se servant des quantités raisonnables.



### Des astuces de chef :

- Avec le pain dur, je fais de la chapelure et du pain perdu.
- Je mets les trognons de choux-fleurs, de brocolis dans la soupe.

**NON** à la publicité et aux journaux d'annonces

**STOP PUB**  
Réduisons vite nos déchets !

**OUI** à l'info des collectivités **Merci** ✓

- Ⓣ Mettre un **stop pub** sur sa boîte aux lettres, le SICTOM Velay Pilat peut vous en fournir afin de réduire les déchets papiers.

## Astuces pour aller plus loin

Une famille de 4 personnes qui boit de l'eau en bouteille produit 30 kg par an de déchets plastiques.



### 4 BONNES RAISONS D'ADOPTER L'EAU DU ROBINET



- ✓ Sans emballage et donc zéro déchet



- ✓ Disponible 24h/24 et 7 jours/7



- ✓ 50 fois moins cher que l'eau en bouteille



- ✓ Finies les courses trop lourdes

Pour pouvoir être consommée en toute sécurité, l'eau doit répondre à des critères de potabilité très strictes dictés par le Ministère de la Santé et le Conseil Supérieur du secteur d'Hygiène Publique. L'eau potable est l'un des produits alimentaires les plus surveillés. En effet l'ARS effectue des contrôles réguliers sur la potabilité de l'eau.

En France, le taux de conformité pour la qualité de l'eau du robinet est **proche de 100%**.

# Comment composter ?

## OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE

Suite aux orientations des lois sur la Transition Énergétique, Anti Gaspillage et Économie circulaire qui introduisent une **généralisation du tri à la source des biodéchets en 2024**, le SICTOM œuvre pour développer cette pratique vertueuse.

**Depuis le 31/12/2023**, les biodéchets (déchets de cuisine et déchets verts) doivent être triés afin qu'ils ne soient plus jetés dans les poubelles d'ordures ménagères. Un **réel impact écologique et économique** pour les collectivités.

## QUEL IMPACT ?



### Écologique

Le compostage permet de produire son propre engrais naturel et ramener à la terre ce qu'elle nous a donné, on parle d'économie circulaire.



### Économique

Le compostage permet de **réduire de 30% le poids de nos poubelles**, ce qui permet de maîtriser les coûts de collecte et de traitement des déchets.

**PLUS ON TRIE ET PLUS ON MAITRISE LES COÛTS !**



**Qu'il soit collectif ou individuel, le compostage est une initiative à développer !**



# Compostage

## Simple & efficace



**Afin d'être un as du compost, il suffit de :**

- > Recouvrir vos biodéchets de déchets secs riches en carbone et mélanger.
- > De mélanger une fois par semaine les déchets alimentaires et secs.
- > De mettre dans votre composteur uniquement des déchets naturels.

### ACTION DE RETOURNEMENT

Lorsque le bac des déchets alimentaires est plein, il faut procéder au retournement, c'est le fait de transférer la matière du « bac d'apport » où se trouvent les déchets alimentaires dans un autre bac appelé « bac de maturation ». Cette action permet de continuer à remplir le « bac d'apport » et de laisser mûrir les biodéchets dans le « bac de maturation » et s'applique aussi bien en compostage individuel qu'en compostage partagé.

Sur un site de compostage partagé, ce sont les référents de site et/ou les services techniques des communes qui sont en charge du fonctionnement du composteur qui gèrent le retournement avec l'aide du SICTOM.

**C'est au bout de 6 à 12 mois** que votre compost sera prêt à être utilisé pour les plantations et le potager.

### BONS GESTES ET RÈGLES D'OR



01

Vider le seau dans le composteur et étaler les déchets



02

Mélanger en surface avec un outil (griffe ou râteau)



03

Recouvrir entièrement avec les matières sèches

**Quand vous fermez le composteur, vous ne devez plus voir de déchets en surface**

# Le SICTOM s'engage dans le compostage !

Le syndicat met à disposition des habitants les connaissances et les moyens pour composter.

Des réunions publiques sont organisées depuis 2022 sur les communes du territoire dans le but de former sur les techniques de compostage et la gestion des déchets verts.

## POUR PRATIQUER LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL :

> Vente de composteurs de 345 litres en déchèterie.

> Acquisition gratuite d'un composteur de 345 litres lors des réunions publiques.



## LE COMPOSTAGE PARTAGÉ

• Permet aux usagers ne disposant pas de jardin pour composter ou à ceux qui ne souhaitent pas le pratiquer à leur domicile, de pouvoir déposer leurs biodéchets.

Le SICTOM et les communes installent progressivement sur le territoire des composteurs partagés.

Il peut se pratiquer :

- > En quartier
- > En pied d'immeuble
- > En lotissement



Le SICTOM en partenariat avec les communes et des bénévoles veillent au bon fonctionnement et au suivi des sites.

Lorsque le compost sera mûr, des moments conviviaux seront organisés autour des composteurs pour distribuer le compost à ceux qui ont déposé des biodéchets et qui ont été acteurs du bon fonctionnement de ceux-ci.



Plus de doutes pour vous lancer, le compostage est désormais à la portée de tous !

Pour obtenir plus d'informations vous pouvez contacter Lisa MASSON, Chargée de communication du SICTOM au 06 77 02 67 21 ou [lmasson@sictomvelaypilat.fr](mailto:lmasson@sictomvelaypilat.fr)

Vous pouvez aussi vous rendre sur le site internet du SICTOM rubrique COMPOSTER



# Interview

## Elisabeth ROYON

ÉLUE À LA MAIRIE DE SAINT-VICTOR-MALESCOURS  
ET MEMBRE DU BUREAU AU SICTOM VELAY PILAT

### Depuis quand le composteur partagé a-t-il été installé sur la commune de Saint-Victor-Malescours ?

La mise en route s'est faite au printemps 2022. Cela nous semblait pertinent, avec les beaux jours, les gens sont plus disponibles et ont envie de sortir pour porter leurs déchets alimentaires au composteur.

### Combien de logements sont concernés par l'apport de biodéchets dans ce composteur ?

On estime qu'une vingtaine de familles utilisent le composteur régulièrement.

### Le SICTOM et les communes ont pour projet de développer le compostage, est-ce que les habitants vous ont suivi dans cette démarche ?

C'est le CMJ, Conseil Jeune Municipal, et la mairie qui ont porté le projet, mais des habitants avaient aussi évoqué le sujet.

### Le composteur partagé fonctionne-t-il à la hauteur de ce que vous aviez imaginé ?

Oui, et même plus, le 1<sup>er</sup> retournement a déjà eu lieu après 6 mois à peine de sa mise en service.

### Quelle est l'importance selon vous des référents de site ?

Ils sont essentiels. Ce sont eux qui assurent le retournement, signalent et corrigent les erreurs. Ils ont un rôle pédagogique pour informer les utilisateurs du composteur partagé.



### Comment vous approvisionnez-vous en matière sèche ?

On utilise le broyage de la commune issu de la taille des végétaux tout simplement.

### Quelle sera l'utilité de votre compost une fois mûr ?

Plusieurs idées, mais en priorité le donner aux personnes qui alimentent le composteur. S'il en reste, il sera utilisé pour les plantations de la commune. Rien ne sera perdu !

# Les déchets chimiques

Les déchets chimiques aussi appelés Déchets Diffus Spécifiques (DDS) sont les déchets représentant un danger pour la santé et l'environnement.

## POURQUOI TRIER LES DDS ?

- Risques pour la **santé**
- Risques de **pollution pour l'environnement**
- Risques de **réactions chimiques** si certains produits sont mélangés

Les DDS sont ensuite récupérés par un éco-organisme nommé EcoDDS qui se charge de trier et de valoriser ces produits.



## COMMENT SONT TRAITÉS LES DÉCHETS CHIMIQUES ?

- **Incinération avec valorisation énergétique** : certains pâteux, solvants, produits phytosanitaires.
- **Traitement physico-chimique** : acides, bases, combustibles.
- **Valorisation** matière appelée cryogénie : certains pâteux, les emballages souillés, les filtres à huiles, les piles et batteries, l'huile alimentaire, les néons.

## LA SÉCURITÉ EN DÉCHÈTERIE :

- On ne fume pas
- On ne sent pas les produits
- On ne les mélange pas
- Si un contenant est endommagé on le met dans un nouvel emballage et on note au feutre indélébile la nature du produit. On peut aussi le mettre dans un sac si le nom du produit est visible.

## Quels sont ces produits ?

- Bricolage
- Jardinage
- Entretien de la maison
- Entretien de véhicule
- Entretien de piscine
- Chauffage, cheminée, barbecue
- Outillage du peintre





40  
tonnes  
collectées par an  
en déchèterie



**Pour rappel on ne jette pas ses produits dangereux à la poubelle ou dans les égouts sous peine de poursuites pénales.**

**Pictogrammes à retrouver sur les contenants**



**TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION FACILTRI POUR TOUT SAVOIR :**

Comment trier mes déchets chimiques ?  
Comment trouver le point de collecte le plus proche de chez moi ?

# Les Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques (DEEE)

## LES DEEE, QU'EST CE QUE C'EST ?

Ce sont les déchets qui se branchent à une prise et qui sont utilisés quotidiennement pour les besoins des ménages (four, réfrigérateur, congélateur, micro-onde, chauffage électrique, télévision, etc.)



+265  
tonnes  
collectées par an  
en déchèterie

### OÙ LES APPORTER ?

Ces déchets peuvent être apportés en déchèterie. En effet des bennes ou locaux sont prévus pour ce type de produits.

### COMMENT SONT VALORISÉS LES DEEE ?

Les déchets d'Équipement Électriques et Électroniques sont récupérés par l'éco-organisme **ECO-SYSTEM** qui récupère et valorise ces produits en favorisant le recyclage.

Eco-system est une entreprise qui vise à soutenir la réparation et le réemploi.

Le fond de réparation est financé grâce aux écoparticipations versées par les adhérents, plus particulièrement, les fabricants de produits électriques et électroniques ménagers.

**Ces déchets ne doivent en aucun cas être jetés ou déposés à côté des poubelles ni dans la nature, mais bien à apporter en déchèterie.**

**ecosystem**  
recycler c'est protéger



## *Pensez* à faire recycler vos piles

### COLLECTER SES PILES, C'EST FACILE !

Toutes les piles et petites batteries usagées se recyclent, y compris les piles rechargeables. Rapportez-les dans un des 30 000 points de collectes Corepile.

Trouvez le plus  
proche ici.



### RECYCLER SES PILES, C'EST UTILE !

Jusqu'à 80% des métaux contenus dans les piles et petites batteries sont extraits et réutilisés dans l'industrie.



# Objets de la maison



## QUELS SONT LES OBJETS DE LA MAISON ?

- Tous les meubles utilisés pour manger, dormir et travailler et ce, **quelle que soit la matière.**
- Couettes et oreillers
- Jeux et jouets
- Articles de bricolage et de jardin non thermiques.

## OÙ APPORTER SES OBJETS DE LA MAISON ?

Ces objets peuvent être apportés en déchèterie où des bennes sont prévues à cet effet.



## CRÉATION D'UN ÉCO-ORGANISME APPELÉ ECOMAISON



Avant la création de l'éco-organisme, plus d'un meuble sur deux était enfoui en France. Créé en 2011, sous le nom d'Eco-mobilier, par 24 distributeurs et fabricants français de mobilier, Ecomaison est désormais composé de 68 actionnaires des secteurs de l'ameublement, de la literie, du bricolage, du jardin, du jouet et du bâtiment.

Toutes ces actions sont rendues possibles grâce à l'**éco-participation**, une contribution qui s'applique lors de l'achat d'un produit neuf. Les sommes versées à Ecomaison financent tous les services et solutions pour

- Le réemploi,
- La collecte,
- Le transport,
- Le recyclage
- L'innovation.

Le but de l'éco-organisme est de viser d'ici fin 2023 **la fin de l'enfouissement des meubles usagés**. Tous les meubles pouvant encore servir sont réutilisés par des acteurs de l'économie sociale et solidaire comme Emmaüs ou le Réseau des Ressourceries. Ecomaison valorise le reste soit en énergie, soit en nouveaux produits.

**Offrez à vos objets de la maison une vie plus belle que la poubelle !**

## LES PERFORMANCES DE L'ÉCO-ORGANISME

**23%**  
seulement des meubles usagés étaient recyclés en 2011

**+90%**  
des meubles usagés étaient recyclés ou valorisés fin 2017  
On note une très belle progression de valorisation des meubles usagés entre 2011 et 2017.

**4500**  
points de collecte sur la quasi-totalité du territoire français ont été créés afin de se débarrasser des meubles

**350**  
associations et entreprises d'insertion engagées dans le réemploi et la réutilisation

## LES PERFORMANCES DU SICTOM

**815**  
tonnes collectées en 2022

**X4**  
Les tonnages ont été multipliés par 4 depuis 2018

# Les textiles

La société actuelle nous pousse à consommer davantage et plus souvent, le constat est clair, les usagers utilisent et jettent de plus en plus de textiles.

Afin de récupérer et donner une seconde vie aux textiles, des bornes de récupération sont présentes dans la majorité des communes du territoire Velay Pilat, les habitants peuvent y déposer les vêtements, les chaussures et les accessoires qu'ils ne portent plus ou qui ne leur vont plus. Le but est de collecter, trier et valoriser.



14%

du poids de la poubelle  
d'après les études de l'ADEME

## Dans la colonne

*Textile*



Vêtements



Chaussures



Accessoires et  
Maroquinerie

### MODALITÉS DE DÉPÔT DES VÊTEMENTS :

- En **sac fermé** (30 litres maximum)
- Donner des **vêtements propres et secs**
- Attacher les **chaussures par paire**
- Si le conteneur est plein, **ne pas déposer le sac par terre** car il risque d'être volé ou abîmé. Appeler au numéro indiqué sur la borne.

Cette solution de dépôt des textiles est **gratuite, simple et autonome** en matière de réduction des déchets ménagers.



**LE RELAIS**

L'association AVI 43 et le réseau d'entreprises Le Relais collectent les dépôts. Elles œuvrent également pour la réinsertion des personnes en difficulté par la création d'emplois durables.

**En 2022, 107 tonnes de textiles ont été collectés dans les bornes AVI 43 et Le Relais.**

D'autres alternatives peuvent exister, il est possible de **donner ou de vendre** les vêtements que l'on ne porte plus ou qui ne nous vont plus :

- Applications de vente de vêtements d'occasion.
- Donner ses vêtements à des associations ou à son entourage.



**Il existe des boutiques appelées friperies où les vêtements sont vendus d'occasion, basées sur un modèle éco-responsable, les friperies permettent de recycler et réutiliser les vêtements en bon état et de dépenser à moindre coûts.**

**Des associations du territoire font également un travail admirable au quotidien en récupérant les vêtements et en les revendant dans leur boutique.**



**SYMPTTOM**

## Du nouveau concernant le traitement

**Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2022, la compétence Traitement a été transférée au SYMPTTOM de Monistrol-sur-Loire comme les 2/3 des collectivités de la Haute-Loire afin d'optimiser la gestion du traitement des déchets.**

### **CE TRANSFERT DE COMPÉTENCE PERMET :**

- D'avoir un poids plus important lors des consultations de marchés avec des prestataires.
- De gérer à terme un seul centre d'enfouissement
- De mutualiser les risques sur les installations (centre d'enfouissement...)

Désormais le SYMPTTOM gère l'exploitation du site d'enfouissement de Saint-Just-Malmont.

Seule la plateforme des déchets verts et du bois reste exploitée par le SICTOM Velay Pilat.

# SICTOM

## VELAY PILAT

### FILIÈRE LOCALE DE VALORISATION DES DÉCHETS VERTS

Les déchets verts apportés en déchèterie sont valorisés.

Les déchets verts sont broyés 4 fois par an sur la plateforme basée sur le site d'enfouissement de Saint-Just-Malmont.



2000

tonnes de déchets verts/an sont valorisés en filière agricole, utilisés en paillage pour enrichir le sol



**Le broyat obtenu est récupéré par les agriculteurs du territoire**



*Valorisez vos déchets*  
de tonte de gazon, feuilles mortes, foin,  
broyat de branches, dans votre jardin !

**Pailler, c'est fantastique !**

- Moins de désherbage,
- Moins d'arrosage,
- Moins de trajet en déchèterie
- Vie du sol favorisée
- Pas d'achat de paillis

# Foire aux questions

01

**Est-ce que je peux imbriquer les emballages ?**

**NON**, la consigne est de ne pas imbriquer les emballages pour qu'ils ne partent pas en refus de tri.

02

**Est-ce que les cartons de pizzas et burgers se trient ?**

**OUI**, ils se trient mais attention à bien les vider, il ne doit pas rester de nourriture, comme tous les emballages déposés à la collecte sélective.

03

**Est-ce que je peux laisser les bouchons sur les bouteilles ?**

**OUI**, je peux les laisser car les industriels séparent le plastique des bouchons de celui des bouteilles, il est possible aussi de les donner à une association.

04

**Le papier peint peut-il être déposé dans les conteneurs tri sélectif ?**

**NON**, Uniquement le papier dit graphique se trie : sur lequel on imprime ou écrit comme les magazines, publicités ou enveloppes. Les papiers peints, les serviettes, les nappes ou les mouchoirs en papier ne se trient pas et sont à jeter dans la poubelle des ordures ménagères.

05

**Est-ce que la brosse à dents et un arrosoir doivent être déposés dans le conteneur jaune ?**

**NON !** On les dépose dans le bac ordures ménagères ou en déchèterie pour les objets volumineux ou lourds.

06

**Que deviennent les piles usagées une fois recyclées ?**

On retrouve plusieurs composants dans les piles, qui seront valorisés différemment, pour des peintures antirouille, pour la fabrication de revêtements routiers, pour des applications industrielles spécifiques, l'acier pourra être utilisé pour des carrosseries de voitures, le zinc sera utilisé par exemple pour des gouttières pluviales et le plomb et le cadmium seront utilisés pour fabriquer des nouvelles batteries.

07

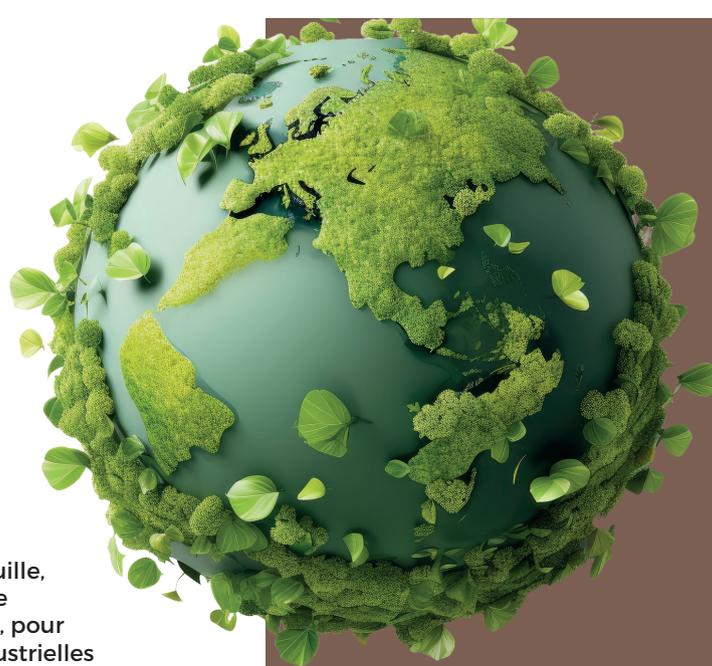
**Est-ce que je peux mettre la viande ou le poisson dans mon composteur ?**

Pour un composteur réservé à ma maison en individuel OUI c'est possible mais il faut veiller à mettre de petites quantités afin que la viande ou le poisson se dégrade plus vite et pour ne pas attirer les rongeurs ou les chats. En composteur collectif, j'évite de mettre de la viande ou du poisson qui vont se retrouver en grosse quantité.

08

**Est-ce que les cartons se jettent dans la poubelle jaune ?**

Il est préférable de déposer les cartons en déchèterie. Pour une question économique car le coût de tri est moindre, en effet il est **5 fois moins important** que lorsqu'ils sont jetés dans les poubelles jaunes.



## Quelques explications sur les cartons

### EN DÉCHÈTERIE

Pas de passage des cartons sur la chaîne de tri. Ils sont directement compactés et mis en balle pour être envoyés dans des usines de recyclage.

### DANS LES BACS JAUNES

Passage des cartons sur la chaîne de tri, entraînant un coût plus important. Ensuite, ils sont compactés, mis en balle et envoyés dans des usines de recyclage.

# Rappel des consignes pour mieux trier



## DANS LE BAC JAUNE ET LES COLONNES TRI SÉLECTIF

100% des papiers et des emballages se trient

À déposer vidés, en vrac, séparés les uns des autres et sans les rincer

CITEO



## DANS LE BAC VERT DES ORDURES MÉNAGÈRES : NON RECYCLABLE

Déchets restants après le geste de tri et passage en déchèterie



Produits d'hygiène :  
mouchoirs, brosse à  
dents, cotons tiges,  
couches  
Masques  
Cigarettes  
Litière  
Vaisselle cassée



**Interdit**  
Encombrants  
Déchets verts  
Bouteilles en verre  
et carton

À apporter  
en déchèterie



## DANS LA COLONNE À VERRE



Bouteilles  
Bocaux  
Pots  
Flacons en verre



**Interdit**  
Vaisselle  
Verre de table

À apporter  
en déchèterie



## DANS LE COMPOSTEUR / LES DÉCHETS ORGANIQUES



Déchets alimentaires  
de cuisine  
Restes de repas  
Déchets verts



**Interdit**  
Plastique  
Sacs biodégradables

# SICTOM

## VELAY PILAT

### LE SICTOM VELAY PILAT

13 route de l'Innovation  
Z.I. La Garnasse / La Font du Loup  
43240 Saint-Just-Malmont  
04 77 35 69 64  
accueil@sictomvelaypilat.fr  
[www.sictomvelaypilat.fr](http://www.sictomvelaypilat.fr)

*Rejoignez*

le SICTOM Velay Pilat



### LES DÉCHÈTERIES DU SICTOM VELAY PILAT

Saint-Just-Malmont (43)  
Aurec-sur-Loire (43)  
Saint-Genest-Malifaux (42)  
Bourg-Argental (42)

#### HORAIRES

Lundi : 13h30 > 17h  
Mardi : fermé  
Mercredi : 9h > 12h - 13h30 > 17h  
Jeudi : fermé  
Vendredi : 13h30 > 17h  
Samedi : 9h > 12h - 13h30 > 17h  
Dimanche : fermé

A noter que du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre  
les déchèteries restent ouvertes  
jusqu'à 18h les soirs d'ouverture.

*Une étude de réhabilitation de la  
déchèterie de Saint-Just-Malmont  
est en projet pour 2024.*

Ne pas jeter sur la voie publique.  
Crédit photos : Adobe Stock, Sictom Velay Pilat.

S3 Conception : [www.studioN3.fr](http://www.studioN3.fr)



MIXTE  
Papier | Pour une gestion  
forestière responsable  
FSC® C174460